

**Commune de PFULGRIESHEIM**  
**Séance du 23 mars 2016**

**Membres présents :**

Le Maire, André JACOB et Mmes et MM. Les conseillers municipaux : Claude AFFOLTER, Liliane BAUER, Gérard DURINGER, Marie-Madeleine MARTIN, Paul LOSSEL, Corinne ZEISSLOFF, Jean-Marc HENNIG, Bertrand MEYER, Christian SCHNEIDER, Sébastien DURST, Anne-Laure LEYDET, Michèle MEHN, Stéphanie MICHEL, Elodie ROTH

**Absents excusés :** néant

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures. Le procès-verbal de la séance du 26 février 2016 est adopté à l'unanimité.

**1. Budget communal et budget annexe du Levant**

- approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015
- affectation du résultat 2015 au budget primitif 2016
- vote des taux de la taxe d'habitation (TH), de la taxe foncière sur le bâti (TFB) et de la taxe foncière sur le non bâti (TFNB)
- vote du budget primitif 2016

M. le Maire et la secrétaire de Mairie présentent les résultats du compte administratif 2015 pour le budget communal, et le budget annexe du lotissement du Levant à l'appui du livret qui a été remis à chaque membre, arrêtés comme suit en € :

**BUDGET COMMUNAL**

**Section de fonctionnement**

dépenses (mandats émis)	602 900,56
recettes (titres émis)	992 684,93
<b>excédent de fonctionnement 2015</b>	<b>389 784,37</b>

**Section d'investissement**

dépenses (mandats émis)	648 949,06
recettes (titres émis)	188 379,75
déficit d'investissement 2015	-460 569,31
excédent d'investissement 2014	270 318,68
<b>déficit d'investissement cumulé sur 2014 et 2015</b>	<b>-190 250,63</b>
opération non budgétaire à intégrer	18,15
<b>déficit d'investissement réel cumulé sur 2014 et 2015</b>	<b>-190 232,48</b>

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU LEVANT**

dépenses (mandats émis)	201 753,25
recettes (titres émis)	0,00
déficit de fonctionnement 2015	-201 753,25
excédent de fonctionnement 2014	385 664,91
<b>excédent de fonctionnement cumulé sur 2014 et 2015</b>	<b>183 911,66</b>

**RESULTAT CUMULE (budget communal et budget annexe)      383 463,55**

**le Conseil municipal,**  
**à l'unanimité, pour le budget communal :**

- décide d'approuver le compte administratif 2015, le Maire s'étant retiré avant le vote
- décide d'approuver le compte de gestion 2015
- et statuant ensuite sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, décide

- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au compte administratif 2015 et s'établissant à	389 784,37 €
◆ <b>en recettes d'investissement au compte 1068 au budget primitif 2016</b>	<b>389 784,37 €</b>
et de reporter le déficit d'investissement cumulé au compte administratif 2015 et s'établissant à	-190 232,48 €
◆ <b>en dépenses d'investissement au compte 001 au budget primitif 2016</b>	<b>-190 232,48 €</b>

à l'unanimité, pour le budget annexe « Lotissement du Levant » :

- décide d'approuver le compte administratif 2015, le Maire s'étant retiré avant le vote
- décide d'approuver le compte de gestion 2015
- et statuant ensuite sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, décide
- de reporter le résultat de fonctionnement cumulé au compte administratif 2015 et s'établissant à 183 911,66 €
 

◆ <b>en recettes de fonctionnement au compte 002 au budget primitif 2016</b>	<b>183 911,66 €</b>
--	---------------------
- décide de majorer au 1<sup>er</sup> janvier 2016 les taux des trois taxes locales votés en 2015 avec un coefficient de variation proportionnelle de 1.049759. Les taux votés au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont les suivants :
 

- taxe d'habitation	10.74 % (pour mémoire : 10.23 % au 1.01.2015)
- taxe foncière sur le bâti	13.96 % (pour mémoire : 13.30 % au 1.01.2015)
- taxe foncière sur le non bâti	50.76 % (pour mémoire : 48.35 % au 1.01.2015)

pour un montant total attendu de 361 742 €.

L'assemblée examine ensuite les autres documents budgétaires relatifs au vote du budget primitif 2016 :

- les prévisions budgétaires par chapitre et par article, en sections de fonctionnement et d'investissement,
- l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015,
- l'état de la dette communale et sivomale,
- le tableau de financement des investissements pour 2016,
- l'état représentatif de l'évolution de l'autofinancement de 1997 à 2015,

Le Maire invite les conseillers à examiner les propositions de crédits par article. Le conseil municipal, après discussions, vote à l'unanimité le budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Budget communal

<b>Section de fonctionnement</b>	en €	<b>Section d'investissement</b>	en €
Dépenses	727 600.00	Dépenses	1 252 000.00
Recettes	727 600.00	Recettes	1 252 000.00

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	BP 2015	Réalisé au CA 2015	BP 2016	Observations
11	charges à caractère général (entretien bâtiments, voies, écc	182 800,00	178 131,84	196 850,00	à rajouter prest.nettoyage école, ATP, maintenance
12	charges de personnel (traitements et cotisations sociales)	160 300,00	139 726,02	155 100,00	
65	autres charges (indemnités élus, contributions et subventio	218 050,00	227 572,06	278 950,00	dont participation au SIVOM 168 293 €
66	charges financières (intérêts des emprunts)	65 500,00	57 017,81	4 000,00	
67	Charges exceptionnelles	500,00	452,83	1 500,00	revert 500 € trop perçu charges locatives en 2015
022	dépenses imprévues de fonctionnement	2 900,00	0,00	1 200,00	et secours 1000 € (CCAS)
023	Virement à la section d'investissement	321 133,00		90 000,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>951 183,00</b>	<b>602 900,56</b>	<b>727 600,00</b>	
Chapitre	Recettes de fonctionnement	BP 2015	Réalisé au CA 2015	BP 2016	Observations
002	<b>Excédent de fonct. 2015 reporté budget CCAS</b>			<b>849,30</b>	
70	produits des services (chasse, rembt traitement Mme HECKE	48 400,00	47 341,60	47 600,70	
73	Impôts et taxes (TH et TF FNGIR taxe sur l'électricité)	430 963,00	435 318,51	456 463,00	avec augm. de 5 % du taux des 3 taxes locales
74	dotations et participations (DGF et compensations de l'Eta	193 800,00	228 468,58	187 409,00	
75	revenus des immeubles (locations salle et logts communs)	26 000,00	23 989,53	24 000,00	
compte 7551	<b>Excédent des budgets annexes</b>	<b>200 000,00</b>	<b>199 999,00</b>	<b>0,00</b>	
76	produits financiers	20,00	15,12	20,00	
77	produits exceptionnels (indemnités de sinistre)	52 000,00	57 552,59	11 258,00	dont 10 800 € indemnités de sinistre
	<b>TOTAL</b>	<b>951 183,00</b>	<b>992 684,93</b>	<b>727 600,00</b>	
Chapitre	Dépenses d'investissement	BP 2015	Réalisé au CA 2015	BP 2016	Observations
001	<b>Report déficit d'investissement 2015</b>			<b>190 232,48</b>	
020	dépenses imprévues d'investissement	1 465,86		3 773,52	
16	remboursement d'emprunts : capital	139 000,00	132 157,18	19 500,00	
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00	500,00	
21	<b>immobilisations corporelles (terrains, bâtiments public, ve</b>	<b>1 002 500,00</b>	<b>516 791,88</b>	<b>1 037 500,00</b>	
	achat de terrains	190 000,00	0,00	192 000,00	
	aménagement de terrains	8 000,00	15 038,52	0,00	
	plantations d'arbres	10 000,00	0,00	0,00	plant. arbres cimetière à payer au budgt lot.
	cimetière	140 000,00	143 619,31	40 000,00	solde bacs à végétaux et aménagt partie Sud
	Mairie		1 910,88	10 000,00	Volets ?
	Club House	80 000,00	50 907,05	10 000,00	solde rénovation Club House
	Ecole élémentaire	5 000,00	1 020,00	5 000,00	nouveaux robinets fontaines école mat.
	autres bâtiments		0,00		
	Voirie RD 166 rue de Griesheim	450 000,00	234 703,39	40 000,00	
	Eclairage public rue de Griesheim	50 000,00	48 206,11	6 000,00	
	Eclairage public rue de la Vallée	40 000,00	0,00	25 000,00	
	Eclairage public rue des Bleuets			30 000,00	
	Eclairage public complexe école-salle des fêtes			24 000,00	
	Voirie RD 31 rue Principale			540 000,00	dont 135 000 € pour l'aménagement de sécurité
	Eclairage RD 31 rue Principale			60 000,00	
	réseaux d'électrification		0,00	2 500,00	dépose ligne France Tél. rue de Griesheim
	autres réseaux		6 150,64	0,00	
	autres matériels et outillages techniques		0,00	0,00	
	installations de voirie	10 000,00	6 915,60	7 000,00	divers panneaux, 3e radar, illuminations
	réseau d'adduction d'eau	8 000,00	0,00	8 000,00	nouveau branchement d'eau au cimetière
	matériel de bureau et informatique	1 500,00	2 665,20	18 000,00	4 TBI pour 12 000 € à l'école élémentaire
	mobilier		1 567,20	10 000,00	étagères et armoires bureau du Maire
	autres immobilisations	10 000,00	4 087,98	10 000,00	
27	Créances sur transfert			494,00	revert TVA sur trvx ext. réseau ES au gymnase
	<b>TOTAL</b>	<b>1 142 965,86</b>	<b>648 949,06</b>	<b>1 252 000,00</b>	
Chapitre	Recettes d'investissement	BP 2015	Réalisé au CA 2015	BP 2016	Observations
021	virement de la section de fonctionnement du compte 023	321 133,00		90 000,00	
001	excédent d'investissement reporté	270 318,68		0,00	
1068	excédent de fonctionnement reporté	126 939,18	126 939,18	389 784,37	
10	Dotations (FCTVA, TLE, TLA)	30 725,00	39 303,12	99 228,00	84 228 € de FCTVA - TA de 15 000 €
13	Subventions				
	Département "contrat de territoire 2015-2017"	148 850,00	0,00	5 000,00	5 000 € Club House
	Revert par SIVOM travx extension réseau ES gymnase		2 517,55	0,00	
	Revert par SIVOM			85 000,00	85 000 € travx RD 166 rue de Griesheim- 28 000 €
	DETR	45 000,00	17 310,00	79 880,00	DETR aménagt de sécurité
	CocoKO			2 119,63	portails du cimetière
16	Emprunts	200 000,00		500 000,00	emprunt d'équilibre
21534	réseau d'électrification		2 309,90	494,00	ann. mdt 2014 remplact canal. eaux pluviales
27	Créances /transfert droits à déd. TVA			494,00	revert TVA sur trvx ext. réseau ES au gymnase
	<b>TOTAL</b>	<b>1 142 965,86</b>	<b>188 379,75</b>	<b>1 252 000,00</b>	

## Budget annexe : lotissement du Levant

Section de fonctionnement	en €	Section d'investissement	en €
Dépenses	318 911,66	Dépenses	0.00
Recettes	318 911,66	Recettes	0.00

## 2. Budget du Centre Communal d'Action Sociale

- approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015
- affectation du résultat 2015 du budget CCAS au budget communal de l'exercice 2016

### Le conseil municipal,

à l'unanimité pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

considérant que par délibération du 2 décembre 2015, la commune a décidé la dissolution du CCAS au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qu'il lui appartient de reprendre et d'exercer la compétence sociale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et d'approuver le compte administratif et le compte de gestion du CCAS pour l'exercice 2015 ;

- décide d'approuver le compte administratif 2015 comme suit ; le Maire s'étant retiré avant le vote

Section de fonctionnement	
dépenses (mandats émis)	162,00
recettes (titres émis)	20,00
<u>déficit de fonctionnement</u>	<u>-142,00</u>
Résultat de l'exercice 2015	-142,00
Excédent de fonctionnement 2014	991,30
<b>Résultat cumulé sur 2014 et 2015</b>	<b>849,30</b>

- décide d'approuver le compte de gestion 2015
- et statuant ensuite sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, décide de reporter le résultat de fonctionnement cumulé de 849,30 € issu du compte administratif 2015 du budget CCAS au budget primitif 2016 de la commune en recettes de fonctionnement au compte 002.

### 3. Demandes de subventions au titre de la DETR 2016

Le Maire présente différents devis susceptibles de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 :

1. pour le projet de rénovation de l'éclairage public dans la rue Principale, RD 31 entre la Place de la Mairie et la sortie Nord vers Pfettisheim estimé à 47 800 € HT, soit 50 000 € HT honoraires de maîtrise d'œuvre inclus, éligible à une subvention de 20 % du coût HT des travaux ;
2. pour la création d'un aménagement de sécurité à la sortie Nord, dans la rue Principale, de type îlot de voirie et cheminement piétonnier estimé à 111 860 € HT, soit 120 000 € honoraires de maîtrise d'œuvre inclus, éligible à une subvention de 25 à 35 % du coût HT des travaux ;
3. pour les travaux de restructuration de la partie Sud du cimetière communal estimés à 26 790 € HT et de pose d'une conduite d'eau sur le sentier estimée à 6 800 € HT, soit 40 000 € HT honoraires de maîtrise d'œuvre inclus, éligible à une subvention de 30 à 40 % du coût HT des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déposer une demande de subvention pour ces trois dossiers au titre de la DETR 2016.

### 4. Demande de subvention à la Région pour l'aménagement de sécurité rue Principale

Le Maire informe l'assemblée que la Région va lancer un plan de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants de 23 millions d'euros pour des projets dans le domaine des travaux publics dont pourrait bénéficier la commune de Pfulgriesheim dans le cadre de la création de l'aménagement de sécurité rue Principale estimé à 120 000 € HT et pour lequel une aide de 20 % maximum du coût HT des travaux plafonnée à 20 000 € pourrait être octroyée. Une des conditions d'obtention de la subvention est la mise en chantier du projet avant fin 2016. L'assemblée à l'unanimité décide de solliciter l'aide de la Région pour ce projet.

### 5. Demandes de subventions au titre du soutien de l'Etat à l'investissement public local pour 2016 au titre des projets de maîtrise de consommation énergétique

L'Etat met en place un dispositif exceptionnel d'accompagnement financier des communes et des EPCI à fiscalité propre qui s'engagent à réaliser des travaux en 2016 et au plus tard en 2017 destinés à réduire la facture énergétique, à mettre aux normes les équipements publics, à favoriser la mobilité, à développer le logement ou des infrastructures publiques. Il est proposé de soumettre les dossiers de rénovation et d'extension d'éclairage public qui ont par ailleurs déjà fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2016 comme suit :

<u>Localisation des travaux</u>	<u>Coût HT prévisionnel</u>	<u>Montant de la subvention demandée</u>
dans la rue de la Vallée	19 500 €	3 900 € (p. mém : 3 900 € si projet éligible à la DETR 2016)
dans la rue des Bleuets autour du complexe	25 000 €	5 000 € (p. mém : 5 000 € si projet éligible à la DETR 2016)
école-salle des fêtes	20 000 €	4 000 € (p. mém : 4 000 € si projet éligible à la DETR 2016)
rue Principale	50 000 €	10 000 € (p. mém : 10 000 € si projet éligible à la DETR 2016)

Ce point est adopté à l'unanimité. M. DURST fait remarquer que certaines communes ont recours à des capitaux privés pour rénover leur parc d'éclairage public, par le biais d'investisseurs chinois finançant l'intégralité du coût de l'opération en contrepartie du versement d'une rémunération sur les économies d'énergie générées par le remplacement des sources lumineuses classiques par des ampoules led.

6. Travaux de voirie rue Principale entre la Place de la Mairie et la sortie Nord en direction de Pfttisheim : état d'avancement du projet

Les études sont au stade de l'avant-projet et le choix du maître d'œuvre se fera lors de la prochaine séance du conseil municipal faisant suite à la réunion de travail prévue le lundi 18 avril 2016 au cours de laquelle deux bureaux d'étude vont successivement présenter leur projet aux conseillers municipaux.

7. Indemnité du Maire au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Le Maire rappelle que, par délibération du 11 avril 2014, il a demandé à percevoir une indemnité inférieure au barème maximal autorisé, soit 32 % de l'indice IB 1015 au lieu de 43 %. La loi du 31 mars 2015 stipule que les Maires touchent leur indemnité au taux plafond à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, de façon obligatoire dans les communes de moins de 1 000 habitants. La règle admet cependant un régime dérogatoire pour les Maires des communes de plus de 1 000 habitants qui peuvent continuer à bénéficier d'une indemnité minorée à leur demande. Le Maire déclare souhaiter que le conseil municipal maintienne par nouvelle délibération le montant de son indemnité actuelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ce point est adopté à l'unanimité.

8. Ecoles : organisation des séances de piscine

Mme Liliane BAUER, Adjointe aux affaires scolaires, évoque les nouvelles modalités d'accueil et d'encadrement des enfants de l'école maternelle et élémentaire fréquentant la piscine de Schiltigheim pendant la période du 7 mars au 24 juin 2016. Suite à la réouverture après travaux des piscines de l'Eurométropole, les conditions d'accès et de prise en charge des enfants dans le cadre de l'enseignement de la natation ont été modifiées de telle sorte que les usages d'une ligne d'eau de 50 m pour une séance de 1 H 30 et du petit bassin d'apprentissage sont devenus payants. Ces frais se rajoutent au prix du billet d'entrée qui reste du pour chaque enfant. En outre le service du maître-nageur dispensant l'enseignement de la natation aux enfants et rémunéré par la ville de Schiltigheim a été revu en fonction de la fréquentation de la piscine par les écoles de l'Eurométropole et s'arrête l'après-midi à 15 H 15. Or, les enfants de Pfulgriesheim, non prioritaires, mais néanmoins admis à la piscine sur le créneau résiduel le lundi de 15 H 00 à 15 H 45 ne peuvent donc plus bénéficier de l'intervention du maître-nageur enseignant. Deux solutions peuvent être envisagées pour remédier au problème, soit l'enseignant assure lui-même le cours de natation pour sa classe comme il est habilité à le faire, soit le maître-nageur enseignant de la piscine est payé directement par chèque emplois services par une association, en l'occurrence La Cabane des Acacias. La commune qui n'a pas vocation, dans le cadre de ses compétences, à payer des vacances à un maître-nageur enseignant défrayera l'association au moyen d'une subvention communale exceptionnelle. Le Maire informe l'assemblée qu'il a décidé dans l'urgence d'opter pour la seconde solution étant donné que le cycle de piscine était sur le point de commencer au moment où les informations ont été communiquées à la commune. Toutefois, il souligne que dans d'autres communes également confrontées à cette problématique, mais qui ont eu plus de temps pour en débattre, c'est le directeur d'école qui assure lui-même l'enseignement de la natation dans le cadre de sa journée de décharge. Le Maire précise qu'il faudra revoir cette problématique avec les enseignants à la rentrée prochaine.

9. Osterputz du samedi 2 avril 2016

Le Maire remercie Mme Stéphanie MICHEL qui a préparé un projet de tract à faire distribuer dans chaque foyer de la commune. Rendez-vous est donné aux volontaires sur le parking de la salle des fêtes, samedi 2 avril à 9 heures pour le traditionnel Osterputz dans la commune. Comme chaque année, les élus se chargent d'organiser cette manifestation clôturée par une collation à 11 heures pour passer un moment convivial avec tous les participants.

## 10. Motion anti GCO

Le Maire expose qu'un recours gracieux va être déposé au plus tard le 29 mars 2016 auprès du Préfet du Bas-Rhin par les Maires des communes de Griesheim-sur-Souffel, de Dingsheim et de Pfulgriesheim pour demander la suppression de l'aire de stockage d'urgence pour poids lourds à Pfulgriesheim et de la station-service à Griesheim-sur-Souffel sur le tracé de l'autoroute dite Grand Contournement Ouest de Strasbourg (GCO). L'aire de stockage qui ne figurait pas au dossier d'enquête publique approuvé en 2008 est illégale ! Il s'agit d'un équipement supplémentaire rajouté par l'Etat au contrat de concession signé le 29 janvier 2016 avec le groupe VINCI, constructeur et exploitant du futur GCO. L'aire de service prévue initialement à Ittenheim dans le dossier d'enquête publique approuvé en 2008 a été déplacée, en l'absence de toute nouvelle concertation, sur le ban de Griesheim-sur-Souffel. Pour mémoire, le dossier initial approuvé en 2008 ne faisait référence qu'à un seul couloir de 300 m sur les bans des trois communes. Le fait d'induire un recours gracieux permet de prolonger les délais en vue d'intenter une action contentieuse devant le Tribunal Administratif si telle est la volonté des élus des trois communes. M. Claude AFFOLTER relève que l'aire de service prévue sur le ban contigu de Griesheim est sans objet étant donné la proximité à 10 km de l'aire de Brumath sur l'autoroute A35.

## 11. Divers

A la demande des enseignants, la commune va équiper chaque classe de l'école élémentaire avec un tableau blanc interactif en remplacement des tableaux blancs actuels. L'ancien tableau blanc sera démonté et transféré à l'école maternelle. Le choix sera fait entre deux prestataires lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Mme Liliane BAUER, Adjointe aux Affaires Scolaires, fait le point sur les effectifs à la rentrée scolaire 2016 qui sont de 36 enfants en maternelle et de 87 enfants à l'école élémentaire et suffisants pour maintenir deux classes en maternelle et 4 classes en élémentaire. Le Maire et les élus sont d'avis de favoriser l'accès au logement social dans la commune aux familles avec des enfants en bas âge. Mme BAUER pointe néanmoins quelques difficultés pour inscrire les jeunes enfants de moins de 4 ans à la cantine par manque de places disponibles.

Le Maire informe l'assemblée que la commande de raccords de clôtures auprès de la Société Pro Grillages de Wolschheim est annulée car les pièces ne sont plus disponibles. Ce système de fixations devait permettre de maintenir ensemble les panneaux de grillages bordant la cour de l'école élémentaire et le city-stade. Il est proposé pour l'instant de laisser la situation en l'état.

M. Claude AFFOLTER, Adjoint au Maire et membre du comité de l'Association Sportive de Pfulgriesheim (ASP) présente un devis de la Sarl Electricité ROTH de Lampertheim pour la réparation des projecteurs situés au terrain de football et au city-stade, incluant soit le remplacement des ampoules défectueuses, soit le remplacement intégral de l'ensemble des ampoules. Après discussions, la deuxième option plus onéreuse est retenue compte tenu de la participation financière de l'ASP à ces travaux.

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de sa délégation de l'exercice du droit de préemption urbain institué par la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland sur les territoires des communes membres depuis le 10 décembre 2015, il renonce à exercer le droit de préemption urbain sur le bien à céder situé 1 rue du Gaensberg à Pfulgriesheim.

Un courrier émanant d'un riverain rue de la Vallée fait état d'odeurs nauséabondes du fait de la proximité de la borne d'hygiène canine avec la terrasse de sa propriété. Le Maire propose de faire procéder à des vidages plus réguliers en attendant de trouver un emplacement plus approprié pour la borne. Une lettre de réponse sera envoyée dans ce sens à l'intéressé.

Aucun commentaire n'est formulé lors du tour de table. La séance est levée à 0 H 30.